

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014010

Signataire : CF/MM

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Du plaisir dans nos assiettes/Accès aux droits aux soins/Plan Local nutrition santé/Soutien aux aidants familiaux - Exercice 2014 -.

EXPOSE :

La Commune d'Aubervilliers mène depuis des années des actions de santé publique ayant pour objectifs de favoriser la prévention, la promotion de la santé communautaire et mentale, l'accès à l'égalité des chances, le dépistage des cancers et la lutte contre l'habitat insalubre.

Ces programmes visent tant l'enfance, l'adolescence, la famille que des populations en situation de précarité.

La convention susvisée concerne quatre projets :

- « Du plaisir dans nos assiettes », porté par la Maison pour tous Berty Albrecht en partenariat avec plusieurs acteurs de santé publique dans le cadre du Plan local nutrition santé s'adresse aux Albertivillariens souffrant de malnutrition et d'obésité. Des ateliers leur sont proposés qui ont pour vocation de rappeler les principes de base d'une alimentation saine.
- « Accès aux droits aux soins » est une action de la Promotion de la Santé visant à favoriser l'accès à une complémentaire santé ainsi qu'à proposer des bilans de santé et à participer à des séances d'informations sur des thèmes de santé.
- « Le Plan Local Nutrition Santé », programme de la Promotion de la Santé, porte sur la mise en place, par un réseau pluri-professionnel, d'actions multiples d'information en faveur d'une alimentation équilibrée et de lutte contre la sédentarité.
- « Le soutien aux aidants familiaux », projet de la Direction de l'Autonomie, s'inscrit dans le cadre des orientations des schémas départementaux en faveur des personnes âgées et handicapées. Sont organisés des groupes de parole, ateliers, rencontres thématiques, salon de conférences, Forum Santé ainsi qu'un soutien aux associations partenaires.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) peut attribuer à la Commune d'Aubervilliers, au titre de 2014 et dans le cadre du CUCS, une subvention de 21.000 € répartie comme suit :

- 5.000 € pour le projet « Du plaisir dans nos assiettes »,
- 5.000 € pour l'action « Accès aux droits aux soins »,
- 5.000 € pour le « Plan Local Nutrition Santé ».
- 6.000 € pour le « Soutien aux aidants familiaux ».

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 21.000 € et à signer la convention correspondante.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice : 49

Présents : 32

DU 06 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leila
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014010

Signataire : CF/MM

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Du plaisir dans nos assiettes/Accès aux droits aux soins/Plan Local nutrition santé/Soutien aux aidants familiaux - Exercice 2014 -.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de santé publique visant le bien-être de ses habitants, notamment en situation de précarité ou de vulnérabilité,

Considérant les actions à reconduire en 2014 dans le cadre de ce programme, principalement à travers des projets d'accès aux soins, à l'équilibre alimentaire et de soutien aux aidants familiaux,

Considérant le projet de convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour la poursuite de ces actions en 2014,

Considérant que l'ACSE peut attribuer à la commune d'Aubervilliers, au titre du CUCS et de l'année 2014 un soutien financier à hauteur de 21.000 €,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), pour l'exercice 2014 et au titre du CUCS, une subvention d'un montant de 21.000 € dans le cadre d'actions de santé publique et répartie comme suit :

- 5.000 € pour le projet « Du plaisir dans nos assiettes »,
- 5.000 € pour l'action « Accès aux droits aux soins »,
- 5.000 € pour « Le Plan Local Nutrition Santé »,
- 6.000 € pour le programme « Soutien aux aidants familiaux ».

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

Imputation budgétaire : 301b-74718-524 pour le projet « Du plaisir dans nos assiettes »,
imputation budgétaire : 502-74718-12 pour les programmes « Accès aux droits aux soins » et « Plan Local Nutrition Santé »,
imputation budgétaire 506-74718-61 pour l'action « Soutien aux aidants familiaux ».

L'adjoint délégué

Jean-Jacques KARMAN





Reçu en préfecture le : 07/11/2014
Publié le : 07/11/2014
Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Jean-Jacques KARMAN



